

# CHARTRE ÉCO-CONSTRUCTION

Nous, artisans du bâtiment et acteurs de la construction, fondateurs et signataires de la charte éco-construction, mettons en place une démarche pour la qualité écologique de l'habitat afin de contribuer à la préservation de notre environnement.

Nous, signataires de la charte et acteurs, nous nous engageons à favoriser :

- ⬇ l'implantation du bâtiment en cohérence avec le site.
- ⬇ l'emploi de matériaux ayant un bon bilan écologique (énergie, toxicité, déchets,...)
- ⬇ l'utilisation des ressources et des savoir-faire locaux.
- ⬇ la réduction des besoins en énergie et en eau.
- ⬇ la réduction des champs électromagnétiques générés par les installations électriques.
- ⬇ l'organisation des chantiers afin d'en limiter les risques, les nuisances et les déchets.
- ⬇ la formation des acteurs de la construction.
- ⬇ l'information et le conseil par le biais du réseau éco-construction.

Les membres du groupe éco-construction invitent l'ensemble des acteurs concernés à se responsabiliser et à s'engager à nos cotés en respectant cette charte.

ÉCOLOGICA

LE GAC OUVRIER

*[Signature]*

  
CHAMBRE DES ARTISANS, DES PROFESSIONNELS  
ET DES ENTREPRENEURS DU BÂTIMENT  
B.P. 100 59000 ANNES Cedex  
TÉL : 02 37 46 08 03 - Fax : 02 37 46 08 04

*[Signature]*